

Publication des demandes d'autorisation d'exploiter déposées auprès de la DDTM de la Charente-Maritime portant sur une surface supérieure à 40 ha – CDOA du 18 septembre 2012

En application de l'article R.331-4 du code rural, la préfète de la Charente-Maritime informe qu'elle a reçu des demandes d'autorisation d'exploiter des biens agricoles concernant les lieux suivants, et portant sur une surface supérieure à 1/2 unité de référence, soit 40 ha. Les demandes relatives à un projet d'installation ne sont pas soumises à cette publicité, et ne figurent pas dans la liste.

Date demande	Surface réelle demandée en ha	Surface pondérée demandée en ha	Commune(s) et surface(s) indicative(s)	Propriétaire(s)
11/05/12	124,41	124,41	BIGNAY (17400) LES NOUILLERS (17380) SAINT-SAVINIEN (17350) TAILLANT (17350)	divers propriétaires
16/08/12	45,93	45,93	SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE (17800) TANZAC (17260)	Divers propriétaires (famille SEGUIN)